

## AUX ANNONCEURS !

Notre journal existe depuis plus de 42 ans. Sa circulation au Canada et aux Etats-Unis est de beaucoup plus considérable que celle d'aucun autre journal publié dans le District de St-Hyacinthe.

## Le "Courrier de St-Hyacinthe"

ST-HYACINTHE, 20 JUIN 1895.

## LE LI. GOUVERNEUR A ST-HYACINTHE

Le plus haut représentant de l'autorité dans notre province a daigné honorer de sa présence, pendant deux jours, la jeune et déjà si prospère cité de St-Hyacinthe.

L'honorable M. Chapleau, fidèle à sa mission, ne cesse de porter partout les encouragements que la situation qu'il occupe rend particulièrement précieux.

Comme s'il voulait montrer toujours le lieu, intime qui doit réunir étroitement les forces vitales d'une nation, l'autorité religieuse, l'autorité civile et la population, il dirige de préférence ses pas vers les établissements religieux.

Le Séminaire de Montréal a eu tout récemment l'honneur de sa visite, le Séminaire de St-Hyacinthe ne devait pas être oublié dans la manifestation de ses sentiments. M. Chapleau a étudié sur les bancs du collège de St-Hyacinthe, les élèves du collège, les maîtres de cet établissement, comprenant l'honneur qui leur serait ainsi fait attendaient, de leur côté, avec impatience, cette belle journée qui marquera dans les annales de la cité. Plus d'un, sans doute, se sera surpris hier à murmurer cette réminiscence classique : *expectatio desiderat.*

Le programme des deux journées de mercredi et de jeudi montre l'importance attachée de toutes parts à la présence au milieu de nous de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

Aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au Séminaire, concours de déclamation, présentation d'une adresse, réponse par le lieutenant-gouverneur, distribution des prix et dîner. L'après-midi, l'hon. M. Chapleau visitera les communautés de la Présentation et de l'Hôtel-Dieu, parcourra les rues de la cité en admirant, nous l'espérons, les établissements industriels et quittera St-Hyacinthe vers 6 h. par la gare des Comtés-Unis, se rendant à Sorel, pour rentrer, par le bateau, à Québec.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

Aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au Séminaire, concours de déclamation, présentation d'une adresse, réponse par le lieutenant-gouverneur, distribution des prix et dîner. L'après-midi, l'hon. M. Chapleau visitera les communautés de la Présentation et de l'Hôtel-Dieu, parcourra les rues de la cité en admirant, nous l'espérons, les établissements industriels et quittera St-Hyacinthe vers 6 h. par la gare des Comtés-Unis, se rendant à Sorel, pour rentrer, par le bateau, à Québec.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

Aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au Séminaire, concours de déclamation, présentation d'une adresse, réponse par le lieutenant-gouverneur, distribution des prix et dîner. L'après-midi, l'hon. M. Chapleau visitera les communautés de la Présentation et de l'Hôtel-Dieu, parcourra les rues de la cité en admirant, nous l'espérons, les établissements industriels et quittera St-Hyacinthe vers 6 h. par la gare des Comtés-Unis, se rendant à Sorel, pour rentrer, par le bateau, à Québec.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

Aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au Séminaire, concours de déclamation, présentation d'une adresse, réponse par le lieutenant-gouverneur, distribution des prix et dîner. L'après-midi, l'hon. M. Chapleau visitera les communautés de la Présentation et de l'Hôtel-Dieu, parcourra les rues de la cité en admirant, nous l'espérons, les établissements industriels et quittera St-Hyacinthe vers 6 h. par la gare des Comtés-Unis, se rendant à Sorel, pour rentrer, par le bateau, à Québec.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

Aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au Séminaire, concours de déclamation, présentation d'une adresse, réponse par le lieutenant-gouverneur, distribution des prix et dîner. L'après-midi, l'hon. M. Chapleau visitera les communautés de la Présentation et de l'Hôtel-Dieu, parcourra les rues de la cité en admirant, nous l'espérons, les établissements industriels et quittera St-Hyacinthe vers 6 h. par la gare des Comtés-Unis, se rendant à Sorel, pour rentrer, par le bateau, à Québec.

Mercredi à 5 1/2 p.m. l'illustre visiteur est reçu à la gare du G.-T. par Son Honneur le Maire G. C. Dessaulles accompagné de MM. les échevins de la cité, aux accords mélodieux de la Philharmonique. Le Maire présente une adresse de bienvenue et le lieutenant Gouverneur, après une réponse éloquent et très-applaudie, se rend au Séminaire dont il doit être l'hôte durant son séjour ici. Vers 8 h., une séance littéraire et dramatique est donnée en son honneur et est suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré dans la cour de récréation des élèves.

## LES MEDITATIONS DU MONDE

Nous ne connaissons pas au journal *Le Monde*, dont l'indépendance burlesque est allée depuis longtemps grossir le torrent des objets perdus et des vieilles détroques passées de mode et hors d'usage, le penchant ascétique qu'il a affiché mardi.

Les affaires sérieuses n'allant plus guères, il se replie gravement sur lui-même et dit sur un ton très-plaintif : méditons !

Le sujet de cet accès dévotieux ? La prospérité qui renaît partout et nuit au bon fonctionnement de la machine libre-échangiste et oppositionniste.

L'occasion ? Certaines remarques de M. F. X. St-Charles, président de la banque d'Hochelaga, lesquelles ne disent pas autre chose, d'ailleurs, que le langage tenu, dans la presse et autres milieux, par tout homme de bonne foi et de bon sens, savoir : la situation s'améliore; nous avons fait des progrès, beaucoup de progrès même, mais jugeons tout cela à son mérite et ne croyons pas que les alouettes vont nous tomber toutes rôties dans le bec.

Le but de la méditation en question, maintenant ? Donner d'abord, comme de bon compte, le coup de pied de fiane au gouvernement fédéral et à la protection; terminer, ensuite, une *exercice plus ou moins spirituel* par cette phrase charmante : "de grâce, qu'on ne cherche pas à faire du crédit à l'administration fédérale d'un événement commercial auquel elle est aussi étrangère que l'homme dans la lune."

C'est bien dans le ton, n'est-ce pas, à part les fautes de français ? En effet, quand les affaires vont mal ou ne vont pas, quand sévit une crise universelle, n'est-il pas entendu, compris, archi-compris, chez nos adversaires, que la faute en est aux bleus et à leur politique ?

Si la prospérité renaît, au contraire, si le commerce reprend vie devant la crise en dépit, en tant compte aux bleus et à leur politique paraîtrait criminel à ce digne monde-là !

Aux bonnes intentions dont, paraît-il, l'enfer est pavé, on pourrait ajouter sans crainte, les méditations du *Monde*.

## A bon entendeur, salut !

Il est bien difficile à certains gens d'être dignes tout uniment. Il leur faut toujours et partout, dans leurs actes aussi bien que dans l'appréciation des actes d'autrui, faire percer la note de la mauvaise éducation dont elles sont victimes inconscientes peut-être et d'une étroitesse de vues déplorable.

Les circonstances ne nous permettent pas d'en dire davantage aujourd'hui; mais si, à l'Union par exemple, on se montrait anxieux de connaître la morale de ce qui précède, il nous serait très-agréable de revenir sur le sujet samedi.

A bon entendeur, salut !

## Qui faut-il croire ?

Le *Bulletin* d'Edmonton, dit que l'immigration est commencée de bonne heure cette année. Les trains de viennent de plus en plus considérables. Dans le cours de ce mois, 370 colons sont arrivés et se sont établis au nord de Calgary, dans un mois où l'on ne peut que localiser les terrains et peut-être placer quelques pagées de clôtures. La majorité des nouveaux colons viennent de l'ouest ou du voisinage. Ce sont des gens qui connaissent exactement le pays avant d'y venir, ayant envoyé des délégués pour examiner le pays et ayant acquis l'assurance de leurs amis qu'ils pourraient venir s'y établir.

Ces colons n'arrivent pas les mains vides. Trente-quatre chars chargés de bestiaux et d'effets les accompagnent.

Il y avait 85 colons se trouvant à bord du train venant de Calgary dont la moitié se rend à Edmonton. Douze d'entre eux venaient d'Ontario, quatre d'Angleterre et 69 de différents Etats des Etats-Unis, dont 40 du Minnesota, 20 du Dakota, un de Nebraska, un de l'Iowa, trois du Michigan, trois de Washington et un du territoire de Wyoming.

Et ce au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

que incolore et inodore ? Les autres personnages politiques et journaux qui déclarent que les manufacturiers n'ont rien à redouter de l'accession du parti gris-rouge au pouvoir et que la politique nationale ne sera pas touchée du fin bout du doigt, tel événement se produisant ?

Accordez vos lutes et vos flagelloles, braves gens de l'opposition, et cessez un peu la cacophonie que vous faites actuellement entendre à l'oreille assourdie du peuple.

## Mgr LaRoque à St-Hyacinthe

Mgr LaRoque, au retour de son lointain voyage, ne pouvait passer aux portes de St-Hyacinthe, où il a laissé, tant de souvenirs, sans y descendre pour quelques instants, au milieu d'une population qui lui conserve sa respectueuse affection. Sa Grandeur s'est arrêtée ici, mardi à 9 1/2 h., et, pendant les quelques heures de son séjour, a visité le couvent de la Présentation, le Séminaire, la communauté des Soeurs-Grises, et le couvent de Lorette.

Dans ces différentes visites, Mgr a communiqué quelques-unes de ses impressions de voyage; il a parlé notamment du joug que fait subir à la France catholique un gouvernement oppresseur composé de juifs et de francs-maçons; il a raconté aussi les consolantes démonstrations dont il a été témoin à la grotte de Lourdes et les miracles que la foi, chaque jour, obtient, en quelque sorte de vive force, par ses supplications ardentes et pour ainsi dire impérieuses, adressées à la Vierge Marie aux lieux où Elle daigna apparaître à Bernadette.

Sa Grandeur, qui a visité à St-André (France) la Maison Mère des Religieuses de la Présentation a voulu apporter elle-même à la famille Lapiere et à Mde. R. St-Jacques, de St-Hyacinthe, les meilleures nouvelles de leurs enfants, Sœur Rose-de-Marie et Sœur Aimée-de-Jésus.

Mgr. jouit en ce moment d'une excellente santé, après avoir été, pendant deux mois, très sérieusement malade à Rome et à Paris. Accompagné de son Grand Vicaire M. Mc-Auly et de M. l'abbé Dufréne, il est parti à 5 1/2 hrs. P. M., pour Sherbrooke où l'attendait une réception triomphale.

Le bonheur passe vite. Père, qui passe le plus vite ? Est-ce le fleuve ? Est-ce le vent ? Est-ce l'étoile qui gravite ? Est-ce l'homme en sillon mouvant ? Est-ce la nue ou la fumée ? L'hyrondele sifflant dans l'air ? La fusée en gerbe allumée ? Est-ce la foudre ? Est-ce l'éclair ? Le torrent ? L'ardente avalanche ? Le plomb rapide et meurtrier ? Le brick gonflant son aile blanche ? L'homme penché sur l'étrier ? Le sable arraché de la grève ? La frêle bulle de savon ? Le fil de la Vierge ? Le rève ? La feuille morte ? Le ballon ?

—Mon fils, que l'avenir t'évite. Ce savoir doux et douloureux ! Non, ce qui passe le plus vite, enfant, ce sont, les jours heureux !

—Vicente de Gères.

L'immigration au Nord-Ouest. Le *Bulletin* d'Edmonton, dit que l'immigration est commencée de bonne heure cette année. Les trains de viennent de plus en plus considérables. Dans le cours de ce mois, 370 colons sont arrivés et se sont établis au nord de Calgary, dans un mois où l'on ne peut que localiser les terrains et peut-être placer quelques pagées de clôtures. La majorité des nouveaux colons viennent de l'ouest ou du voisinage. Ce sont des gens qui connaissent exactement le pays avant d'y venir, ayant envoyé des délégués pour examiner le pays et ayant acquis l'assurance de leurs amis qu'ils pourraient venir s'y établir.

Ces colons n'arrivent pas les mains vides. Trente-quatre chars chargés de bestiaux et d'effets les accompagnent.

Il y avait 85 colons se trouvant à bord du train venant de Calgary dont la moitié se rend à Edmonton. Douze d'entre eux venaient d'Ontario, quatre d'Angleterre et 69 de différents Etats des Etats-Unis, dont 40 du Minnesota, 20 du Dakota, un de Nebraska, un de l'Iowa, trois du Michigan, trois de Washington et un du territoire de Wyoming.

Et ce au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

Echec au parti libéral anglais. Les libéraux viennent d'éprouver un nouvel échec en Angleterre. L'élection devenue nécessaire dans Liverpool par suite de la résignation de M. Donald MacGregor, libéral, a été favorable au candidat unioniste. Les candidats étaient M. Baillie, unionniste et M. MacRae, libéral. Le premier a été élu par 3,164 voix contre 2,514 soit 650 de majorité.

## LE MARQUIS DE LEVIS ET SA SUITE

Les distingués visiteurs sont à Québec depuis lundi. Ils ont été reçus magnifiquement partout.

La ville de Lévis surtout, n'a pas ménagé les témoignages de sa sympathique admiration, aux descendants du chevalier sans peur et sans reproche à qui elle doit son nom.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail des démonstrations dont le marquis de Lévis et sa suite ont été l'objet, mais nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant les deux discours suivants prononcés en réponse à une adresse du conseil de ville de Québec.

Discours de M. le marquis de Lévis. Messieurs, je suis très honoré de venir à Lévis, et de voir, en ce lieu, le jour de mon arrivée, s'est égarée et n'est pas parvenue à sa destination. Les circonstances et les événements avaient modifié mon premier projet. J'avais d'abord d'en avertir, et si mon avis s'est perdu je n'en suis pas responsable. C'est ce que le 15 que j'ai vu que vous comptiez sur nous le 12. Vous nous pardonnez, j'en suis sûr, car un malentendu ne subsiste pas entre les Canadiens et un Lévis. L'impression est avec moi, vous vous êtes portés aujourd'hui à notre rencontre me donne cette douce confiance. Le Canada, le St-Laurent, Québec, ce sont des mots qui ont bercé mon enfance et charmé ma jeunesse. Depuis longtemps, je suis habitué à contenir, au-delà de l'Océan, la gloire de mon nom dans celui qui soutint si vaillamment en Amérique le drapeau de la France à trouver un protecteur auprès de Dieu dans celui qui fut votre premier évêque. La mère de mon père a été la dernière des Laval. J'ai habité sa demeure, de venue la mienne, et j'y vis au milieu des portraits de ses aïeux.

Lévis, Montmorency, Laval m'ajoutent depuis longtemps en ces lieux. L'avenir que j'y reçois me prouve que leur souvenir vit toujours chez vous; que le temps qu'il détermine tant de choses, n'a pu effacer. Je vous en remercie et mes parents qui m'accompagnaient vous en remercient comme moi. Le sang des Lévis et des Montmorency qui coule dans leurs veines ne leur a permis de rester insensibles à ce qui se préparait à Québec. Ils ont voulu en être les témoins et prendre une part de l'honneur qui est fait à nous, à nos familles et à notre patrie. Le marquis de Nicolay, dont la grand-mère était la propre petite-fille d'un héros de Ste-Foye, ne pouvait manquer d'y être. Oublier de notre part, il a sollicité un congé afin d'assister à une manifestation si précieuse pour la France. Il n'a pas eu de peine à l'obtenir, car en cette occasion il sert son pays. Mon neveu le comte d'Humboldt n'est pas non plus un étranger pour vous. Fils d'un Montmorency, il retrouve le nom de sa mère dans une de vos provinces.

Nous allons parcourir avec un intérêt tout particulier ces champs de bataille où se sont déroulées de belles pages de notre histoire nationale. J'ai déjà visité le lac George et le lac Champlain, et ce qui fut jadis Carillon. Mais surtout nous aurons le bonheur de connaître par nous-mêmes les descendants de ceux qui ont combattu avec nos ancêtres, qui ont souffert avec eux pour la France. Vous nous montrez que les fils ne sont pas dégénérés de leurs pères, qu'ils ont conservé, à travers de toutes les vicissitudes, les mêmes sentiments, les mêmes sympathies, les mêmes traditions, la même foi, qu'ils sont restés catholiques et français par le cœur, que nous sommes unis à jamais les uns aux autres.

Merci ! merci ! merci ! Vive le Canada ! Cette chaleureuse réponse de M. le marquis, dite d'une voix vibrante d'émotion, fut souvent interrompue par de vifs applaudissements.

M. le marquis de Nicolay prit la parole à son tour. A peine pouvait-il parler, d'abord, tant il était ému.

REPOSE DU MARQUIS DE NICOLAY. Messieurs, comme vient de vous le dire mon cousin le marquis de Lévis, je suis très et heureux de pouvoir au milieu de vous, et avec vous, honorer la mémoire de ce grand soldat, le chevalier de Lévis, mon arrière-grand-père, dont la carrière a ajouté une page glorieuse à l'histoire de l'armée française.

SEANCE DU SOIR. M. Flint propose la résolution suivante : Que la fabrication, l'importation, la vente des liqueurs envivantes soit prohibée excepté dans les cas sacramentels ou médicaux. M. Flint fait un long discours à l'appui de sa motion.

M. Craig oppose un grand nombre d'objections aux remarques de M. Flint, mais, se déclare néanmoins en faveur de la prohibition qui, dit-il, diminuerait le paupérisme et le nombre des criminels.

M. Christie appuie la proposition. Sir James Grant croit que la mesure est prématurée. Il veut laisser au mouvement qui se poursuit depuis 40 ans le temps de laisser produire ses effets sur le peuple.

M. Guillet ne croit pas que la prohibition puisse être mise en vigueur dans la Puissance du Canada, et est d'opinion qu'il vaut mieux laisser aux provinces le soin d'établir leurs lois à ce sujet. Il propose en amendement que la question soit remise jusqu'à ce que le comité judiciaire du Conseil privé ait rendu son jugement dans l'affaire pendant au sujet de la juridiction des provinces.

M. Taylor propose, en sous-amendement que cette chambre tout en conservant la position prise en 1884 et 1887 sur la question de la prohibition, est d'opinion qu'il n'est pas opportun actuellement de passer une telle loi.

Le sous-amendement de M. Taylor est rejeté par 70 contre 51. M. Mills appuie l'amendement proposé par M. Guillet.

Il croit qu'il est préférable d'attendre la décision du comité judiciaire du Conseil privé avant de prendre une position tranchée sur la prohibition. L'amendement est adopté par 68 voix contre 37.

A 11 35 la Chambre s'ajourne. Des obligations et autres valeurs s'élevant à \$75,000 sont disparues mystérieusement du coffre-fort de James E. Hutchinson, un vieillard qui possède une fortune de \$150,000.

gaise. J'avais le plus vif désir depuis longtemps de visiter les champs de bataille où s'illustra mon aïeul, aussi j'ai saisi avec bonheur l'occasion qui m'était offerte. Le gouvernement français m'a accordé le congé que j'avais sollicité; mes chefs avaient appuyé ma demande de tout leur pouvoir, et à mon départ mes camarades ont envié mon sort. Car, croyez-le bien, messieurs, la France d'aujourd'hui comme celle d'hier, aime ce qui est grand, ce qui est généreux et noble, elle admire le dévouement, la loyauté, l'énergie, l'impétuosité. Ne sont-ce pas là les vertus principales de celui qui, il y a plus d'un siècle, dans ce beau pays du Canada, lutta sans jamais désespérer. La confiance qui lui a permis de tenir si longtemps, il la puisait dans la solidité de ses troupes. Ce sont vos ancêtres, messieurs, ses compagnons d'armes, qui ont préparé la gloire de Lévis. Nous pouvons donc dire avec vérité que nous allons honorer tous des souvenirs communs. Nous allons assister à de véritables fêtes de famille, étrangères à toute politique, à tout esprit de parti, et tous ensemble avec l'unanimité que donne la communauté et la similitude des sentiments, nous crierons du fond du cœur : Vive le Canada !

Le marquis de Lévis et ses compagnons de voyage marchent d'ovations en ovations depuis leur arrivée dans la province de Québec et la vieille cité de Champlain, avec ses sites admirables et tous ses grands et glorieux souvenirs historiques, les a particulièrement captivés et jetés dans l'admiration.

## PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES. Ottawa, 17. A trois heures l'Orateur prend place au fauteuil. Divers bills privés sont lus pour la troisième fois.

En réponse à M. Choquette, M. Dickey donne des informations au sujet du contrat du bois de chauffage pour la citadelle de Québec.

M. Rider—A-t-on reçu tous les comptes et les bons pour toutes les dépenses autorisées par le gouvernement, relativement aux funérailles de feu sir John Thompson ? Si oui, quel en est le montant ?

M. Ouimet—Oui ; \$33,779. M. Rider—A-t-on présenté d'autres réclamations pour d'autres dépenses non autorisées par le gouvernement ? Si oui, par qui et pour quel montant ?

M. Ouimet—Non, tous les comptes qui ont été présentés ont été autorisés par le gouvernement, mais les prix n'étaient pas acceptables dans tous les cas et des réductions ont été faites sur certains comptes qui portaient le montant total des funérailles à \$25,000.

Une discussion s'engage sur les dépenses occasionnées par la participation du Canada à l'exposition internationale de Philadelphie en 1876.

SEANCE DU SOIR. M. Flint propose la résolution suivante : Que la fabrication, l'importation, la vente des liqueurs envivantes soit prohibée excepté dans les cas sacramentels ou médicaux. M. Flint fait un long discours à l'appui de sa motion.

M. Craig oppose un grand nombre d'objections aux remarques de M. Flint, mais, se déclare néanmoins en faveur de la prohibition qui, dit-il, diminuerait le paupérisme et le nombre des criminels.

M. Christie appuie la proposition. Sir James Grant croit que la mesure est prématurée. Il veut laisser au mouvement qui se poursuit depuis 40 ans le temps de laisser produire ses effets sur le peuple.

M. Guillet ne croit pas que la prohibition puisse être mise en vigueur dans la Puissance du Canada, et est d'opinion qu'il vaut mieux laisser aux provinces le soin d'établir leurs lois à ce sujet. Il propose en amendement que la question soit remise jusqu'à ce que le comité judiciaire du Conseil privé ait rendu son jugement dans l'affaire pendant au sujet de la juridiction des provinces.

M. Taylor propose, en sous-amendement que cette chambre tout en conservant la position prise en 1884 et 1887 sur la question de la prohibition, est d'opinion qu'il n'est pas opportun actuellement de passer une telle loi.

Le sous-amendement de M. Taylor est rejeté par 70 contre 51. M. Mills appuie l'amendement proposé par M. Guillet.

Il croit qu'il est préférable d'attendre la décision du comité judiciaire du Conseil privé avant de prendre une position tranchée sur la prohibition. L'amendement est adopté par 68 voix contre 37.

A 11 35 la Chambre s'ajourne. Des obligations et autres valeurs s'élevant à \$75,000 sont disparues mystérieusement du coffre-fort de James E. Hutchinson, un vieillard qui possède une fortune de \$150,000.

## LES ATELIERS DU "COURRIER"

Le matériel de typographie ayant été complètement renouvelé, nous pouvons exécuter tous les ouvrages qu'on voudra bien nous confier, et aux prix les plus modérés.

## Epicierie Goddu

Le soussigné remercie ses clients et le public, et prie de ne pas oublier qu'il a constamment en mains un assortiment général et choisi d'épicerie, conserves et liquides de toutes sortes à prix défiant toute compétition.

GEO. GODDU, 73 Cascades, St-Hyacinthe.

## APPRENTI DEMANDE

Un garçon, de 14 ou 15 ans, désirent apprendre la typographie; peut s'adresser au COURRIER IMMEDIATEMENT.

## ON DEMANDE deux Fromagers de première classe. Bons salaires sur production de certificats et références.

S'adresser à DÉSIRÉ CHAPUT, 140 ROYAL, MONTREAL.

## APRES LA GRIPPE

Les médecins recommandent le VIN DE QUININE DE CAMPBELL, comme un remède agréable et efficace. C'est le remède par excellence pour la débilité, suite de la grippe, etc. Préparé soigneusement par K. CAMPBELL & CIE, MONTREAL.

## HOTEL A VENDRE

M. Cyrille Daigle, hôte de Saint-Charles, Rivière Richelieu, étant obligé de se retirer des affaires à raison du mauvais état de sa santé, offre en vente son hôtel et tout l'aménagement qui s'y trouve, y compris liqueurs, bonbons, etc. Le maison est très avantageusement située, neuve, vaste et d'une superbe apparence et la clientèle est l'une des meilleures qu'un hôtel de campagne puisse désirer. C'est le seul hôtel à St-Charles et qui ont le plaisir d'établir ne saurait trouver mieux. S'adresser à CYRILLE DAIGLE, St-Charles, Rivière Richelieu.

## A VENDRE

Trois maisons en briques avec systèmes de chauffage, water-closets à vendre en bloc ou séparément appartenant à Mme Jos. Barbeau. Pour informations s'adresser à M. G. Pagnon, 9-6-95-2m.

## LOTS A VENDRE

MAGNIFIQUES LOTS à vendre en cette ville dans le quartier No 5 où la valeur de la propriété augmente avec la population. Titres par lots. Conditions de paiement faciles. S'adresser au bureau du "Courrier de St-Hyacinthe".

## CHS. E. GAGNON, LL. B.

AVOCAT. Rue St-Denis, Saint-Hyacinthe.

## LUSSIER & GENDRON

AVOCATS. Rue St-Denis - St-Hyacinthe. Ancien bureau Teller, Dussier & Gendron. Ls. LUSSIER, L. A. GENDRON, L.L.B.

## A. O. T. BEACHEMIN, C.R.

AVOCAT. Bureau: Rue du Palais, Banque Jacques-Cartier. ST-HYACINTHE. JACQUES FOURNIER, HUISSIER. MAGENTA, ANGE-GARDIEN, P. M. Fournier se chargera de toutes significations, saisies, collections, etc., qu'on voudra bien lui confier.

## L. TRUDEAU

DENTISTE. Rue Mondor, Saint-Hyacinthe. Porte voisine de M. Chs. Ledoux. DR. C. LAVIOLETTE. Ancien élève des hôpitaux de Paris, Londres, Berlin et Vienne. Membre de la Société Française d'Ontologie et de Laryngologie de Paris, médecin du dispensaire des sourdes et muettes. SPECIALITE: Maladies du nez, de la gorge, des oreilles et des pommoux. Heures de consultations: 9 à 11, 1-3, 7-8. Téléphone Bell 0890. 42 RUE ST-DENIS - MONTREAL.

## A VENDRE

Papier pour Envelopper. A 2 1/2 cents la livre. S'adresser au bureau du COURRIER.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Semi-Quotidien
BUREAUX ET ATELIERS:
No. 213 rue Cascades
ABONNEMENTS
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Canada et Etats-Unis, un an \$3.00; six mois \$1.50.

seberry a laissé entendre que son intention est d'abandonner prochainement le poste de premier ministre. Un confrère fait plaisamment remarquer à ce sujet que la bonne fortune n'abandonne décidément pas son favori, lui envoyant le désir de démissionner juste au moment où les événements pourraient bien lui en imposer la nécessité.

CONSEIL DE VILLE

Séance du 14 juin 1895.

Lettres, requêtes, rapports, commissions, réclamations, comptes et actions soumis et lus.

Requête des propriétaires de la rue St-François et d'une partie de la rue Cascades demandant un canal d'égout, à une profondeur suffisante pour égoutter leurs propriétés, celui existant à cet endroit étant insuffisant, soumise, lue et accordée.

Rapport d'Adolphe Chenet, surintendant des travaux de la cité, sur les obstructions déposées sur la rue de LaBruère dans la partie dont l'ouverture a été ordonnée à la dernière séance de ce conseil, soumis, lu.

Soumissions de MM. H. N. Bernier offrant à ce conseil le tuyau en grès avec connexions pour la saison des travaux à raison de 58 1/2 par cent d'escompte sur le prix de la liste, plus 4 par cent comptant à dix jours et d'Archambault et Thérien pour le même tuyau en grès avec connexion au prix de 60 par cent de la liste, soumisses, lues et laissées sur la table.

Reclamation de M. Grandpère pour bris de voiture chemin du Petit rang \$1.50 le 5 juin courant soumise et paiement ordonné. Justification préalable des dommages dus par ce conseil.

Lettre de la cité des pouvoirs hydrauliques de St-Hyacinthe demandant permis de poser des fils électriques dans les logements des officiers de police, soumise et lue.

Le greffier reçoit instruction de prier l'avocat du conseil d'être présent vendredi prochain le 21 courant à la séance qui alors aura lieu pour donner son opinion sur le droit d'accorder les conclusions de cette dernière requête et répondre aux objections des membres de ce conseil.

Lettre du greffier de la cité de Soré demandant des détails sur la manière dont sont faits les puisards ou bouches d'égout en usage dans cette dernière ville, soumise et lue.

Le greffier de cette cité reçoit instruction de remercier le greffier de la cité de Soré des renseignements donnés dans cette lettre.

Action No 368 C. C. St-Hyacinthe Dame Rosalie St-Germain demande remise vis le maire et conseil de ville de St-Hyacinthe défendeurs pour chute et blessures causées par le mauvais état des trottoirs vis-à-vis le No 449 rue William le 14 mars dernier, dommages réclamés \$39, Blanchet et Beaugrand avocats de la demanderesse, soumise et lue.

L'avocat de ce conseil R. E. Fontaine ér. C. R. reçoit instruction de répondre à la dite action par toute exception qu'il jugera utile et de représenter le maire et conseil de ville de St-Hyacinthe à toutes fins que de droit.

La requête de la société philharmonique de St-Hyacinthe demandant une aide, soumise au conseil le 10 mai dernier et laissée sur la table est mise de nouveau devant le conseil.

Proposé par M. J. Morin appuyé par M. Richer que la somme de cent piastres soit votée pour la dite société aux conditions exprimées dans leur dite requête, agréé.

La considération des réglemens Nos 45 et 46 dont avis de motion a été donné à la dernière séance est remise à la prochaine assemblée de ce conseil.

Le comité des chemins est autorisé à macadamiser la partie de la rue Cascades vis-à-vis de la station de police et où le macadam est défoncé. Le conseil s'ajourne au 21 juin.

La douane est curieuse

Un officier de douane de Boston a fait une riche trouvaille dans un paquet qui était censé ne contenir que de la Kermie, une plante comestible qui croit dans les régions chaudes. En fouillant un peu, il a découvert dix-neuf chaînes d'argent, neuf d'or et six montres d'argent, le tout valant plusieurs cents dollars. Le paquet était évalué à \$15 et consigné de Constantinople à Hagop Dostorian, de Worcester.

Vains Regrets

C'est une vieille lamentation qui existe dans la famille humaine depuis la perte du Paradis terrestre. "Si je l'avais eu plus tôt," est aussi ce que nous entendons dire souvent. Et pourquoi disent-elles cela? Simple-ment parce qu'elles souffrent du "Beau Mal" depuis 5, 10, 15 et même 30 ans, et elles s'en sont guéries dans quelques semaines en faisant usage de la fameuse découverte, Le Régulateur de la Santé de la Femme et la Female Porous Plasters du Dr. Larivière. Ces remèdes guérissent les tiraillements, pesanteur, mal dans les reins et les côtes, faiblesses, battements de cœur, manque d'appétit, mauvais sang, boue dans l'estomac, et une foule d'autres maladies qui sont décrites sur nos circulaires que nous envoyons gratis sur demande.

N. B.—Si vous ne trouvez pas le Régulateur de la Santé de la Femme et la Female Porous Plasters chez votre pharmacien, écrivez au propriétaire Mr. J. LARIVIERE, Manville, R. I.

Un miracle du comté de Carleton

DE RETOUR A LA SANTÉ APRÈS DES ANNÉES DE GRANDES SOUFFRANCES.

Consentit à suivre les conseils d'un ami et obtint des résultats que n'avaient pu avoir trois médecins

Du Ottawa Journal.

M. George Argue est un des cultivateurs les plus connus dans les environs de North Gower. Il a subi une expérience aussi douloureuse que remarquable, et son histoire telle que racontée à un reporter aura peut-être quelque valeur pour d'autres. "Je naquis dans le comté de Carleton" dit M. Argue et j'ai passé toute ma vie à vingt milles de la ville d'Ottawa. Dix années de cette période ont été des années de douleur et de souffrance presque au-delà de mes forces. Il y a onze ans je contractai un rhume et une inflammation de poumons. D'autres complications survinrent et je fus confiné à ma chambre cinq années. Le médecin qui me soigna pendant cette longue maladie dit que la raison qui m'empêchait de me mouvoir était la contraction des



Je pouvais marcher claudiquant avec des béquilles.

muscles et nerfs de mes mains et de mes pieds par suite d'un long séjour au lit. Je pouvais marcher claudiquant sur des béquilles, mais j'étais presque sans forces. A cette époque, on appela un autre médecin qui déclara que je souffrais de maladie de l'épine dorsale. Malgré les conseils et les soins des médecins je déprimais de jour en jour, et j'étais regardé comme incurable. J'étais maintenant dans un tel état que je ne pouvais quitter mon lit, mais j'étais résolu de trouver ma guérison si possible, et j'avais envoyé chercher un des médecins les plus habiles d'Ottawa. Je fus soumis à son traitement pendant trois années. Il m'appliqua des sinapismes au dos toutes les trois ou quatre semaines et il y mit tout son savoir mais en vain. Je faiblissais tous les jours et commençai à penser que la fin ne tarderait pas à arriver. A ce point, un ami me conseilla fortement d'essayer les Pilules Roses du Dr. Williams: Je me rendis à ses sollicitations, et avant d'avoir fini les six premières boîtes, je sentis du mieux chez moi. Je pris en toute trente boîtes et elles ont accompli ce que dix ans de soins médicaux n'ont pu faire. Grâce à ce merveilleux remède, je suis en état de vaquer à mes devoirs et je suis aussi en santé qu'on peut le désirer chez un homme ordinaire. Je prends encore des Pilules Roses du Dr. Williams et elles sont mon remède, et tant que je vivrai je n'en prendrai pas d'autres. Si j'avais eu de ces pilules il y a dix ans, je n'aurais pas souffert comme je l'ai fait, et j'aurais épargné quelques centaines de dollars en comptes de médecins. Rien que ceux qui ont passé ces terribles souffrances peuvent réaliser complètement les mérites merveilleux des Pilules Roses du Dr. Williams.

L'expérience de M. Argue devrait convaincre même les plus sceptiques que les Pilules Roses du Dr. Williams sont bien en avant des autres remèdes et sont une des plus grandes découvertes du siècle. Il n'y a pas de maladie causée par un sang pauvre et aqueux ou des nerfs ébranlés qui ne guérira pas devant ce traitement et dans un grand nombre de cas les patients ont été rendus à la santé et à la force après que les médecins avaient prononcé le terrible mot "incurable." En vente chez tous les marchands de remèdes ou envoyé par la maille franc de part, à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à la Dr. Williams Medicine Co., Brockville, Ont., ou Schenectady, N.Y. Renvoyez les imitations et ne vous laissez pas induire à essayer autre chose.

Un assortiment complet

Le magasin de M. J. Renière, successeur de L. A. Choquette, renferme le plus bel assortiment de tapisseries, rideaux, papiers et de tous les articles qui servent à orner et à décorer les appartements. Les goûts les plus difficiles trouveront satisfaction dans ce grand choix d'objets.

M. J. Renière invite à visiter son magasin, quand même on n'aurait pas d'achats à y faire. On se convaincra de la beauté, de la qualité et du bon marché de tous les objets exposés.

Rendez-vous au No. 135 rue Cascades à St-Hyacinthe. Les ordres envoyés par la poste sont exécutés avec le plus grand soin.

J. RENIERE.

CANADA, Province de Québec, Municipalité du village de Marleville.

A une session générale, ajournée du conseil municipal du village de Marleville, tenue à Marleville, dans le palais de justice, au lieu et tenue pendant les sessions du dit conseil le jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, suivant la motion d'ajournement adoptée, à la session mensuelle du mois de juin courant et conformément aux dispositions du code municipal.

A laquelle présente session sont présents: Monsieur le maire Henri Eugène Poulin. Et messieurs les conseillers: Nazaire Bédard, François Langrin, Napoléon Messier, Arthur Nadeau, et Frédéric Bédard.

Formant plus que le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Le règlement suivant est adopté, savoir:

REGLEMENT No 83

Accordant un bonus pour l'établissement d'une fabrique de cigares.

Attendu que Mess. J. G. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, industriels de la cité de Marleville ont proposé au conseil municipal d'établir et maintenir dans cette municipalité une fabrique de cigares, à condition que la corporation du dit village leur accorde le bonus et les autres avantages ci-après spécifiés.

Et considérant que les contribuables de ce village sont suffisamment intéressés à l'existence et au maintien d'une telle fabrique pour justifier l'octroi d'une aide à cette fin, ce conseil décrète et ordonne par règlement ce qui suit:

Art. 1er.—Sous les termes, conditions et obligations ci-dessus stipulés, la corporation du village de Marleville autorise et donne aux dits J. G. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, un bonus ou aide de cinq mille dollars (\$5000.00) en déduction sur le crédit de cette corporation de mille dollars chacune. (\$1000.00) Ces déductions datées du premier de juillet prochain (1895) seront payables à vingt-cinq ans de leur date, au porteur au bureau de la banque d'Hocheville, en la cité de Montréal et porteront intérêt de leur date, au taux de cinq pour cent par an, payable aussi au bureau de la dite banque, semi-annuellement, le premier de janvier et le premier de juillet, pour lequel intérêt des coupons seront annexés aux dites déductions. Et le maire de la dite corporation est, par le présent règlement, autorisé à signer et à faire enregistrer et à contre-signer les dites déductions, ainsi que les coupons d'intérêt.

Ces déductions seront acceptées au pair par MM. J. G. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, pour leur valeur, à toutes fins, le montant du dit bonus, mais elles ne leur seront livrées et remises que lorsque la dite fabrique sera en pleine opération, et sur paiement par eux de la corporation, d'intérêt et amortissement de ses déductions, —compris depuis leur date, jusqu'à l'époque de leur livraison.

Un fonds d'amortissement de deux par cent par an, est, par le présent, créé à l'effet de payer le capital de ces déductions. Le porteur de chaque coupon devra accepter le paiement de ce fonds d'amortissement, que la Corporation s'oblige de payer aussi semi-annuellement, en même temps que l'intérêt, c'est-à-dire, le premier de janvier et de juillet. Le montant à payer semi-annuellement sur chaque déduction, comme fonds d'amortissement, sera ajouté au chiffre de l'intérêt et inclus dans les coupons, qui seront ainsi de trente-cinq centimes (16.64) par cent piastres, calculés sur le valeur actuelle des biens-fonds imposables de cette municipalité est, par le présent règlement, imposé sur eux. Laquelle taxe ou le montant requis pour payer les dits intérêts et amortissement, le conseil pourra, chaque année, inclure dans la somme à percevoir, avec les dépenses courantes et sera répartie sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, suivant le rôle d'évaluation alors en vigueur.

Art. 2ème.—Le but de ce règlement étant de favoriser le développement de l'industrie dans ce village et procurer un travail rémunérateur à un grand nombre d'ouvriers, ce bonus de cinq mille dollars est accordé aux conditions et obligations suivantes imposées aux dits J. G. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, comme conditions essentielles, qu'ils devront remplir pour avoir droit au dit bonus savoir:

1o Ils devront, d'ici au premier d'Octobre prochain, avoir acquis, ou construit, comme propriétaire, dans un endroit quelconque du quartier Numéro trois (No 3) de ce village, une bâtisse en brique solide, ou en charpente de bois lambricé en brique, d'au moins trente pieds, par soixante à trois étages, couverte en métal, ayant une valeur d'au moins trois mille dollars (3000.00) suivant l'évaluation d'une personne nommée à cette fin par le conseil, sur un terrain, leur appartenant par tous les titres d'acquisition. Les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

3o A défaut par les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, ou leurs représentants légaux de tenir la dite fabrique en opération comme susdit en aucun temps, durant les dites quinze années, comme aussi à défaut d'y employer le nombre minimum d'ouvriers, et de payer le chiffre minimum de salaires ci-dessus déterminés, la Corporation aura le droit de répéter d'eux ou de leurs ayants cause, le montant du dit bonus, comme si pendant ce qu'ils seront censés n'avoir gagné par le temps qu'ils auront tenu leur dite fabrique en opération, conformément au présent règlement. Ce gain en faveur des dits fabricants sera calculé comme suit: les cinq premières années d'opération, ils gagneront, chaque année cinq par cent du dit bonus de cinq mille dollars, et dans chacune des autres années, ils en gagneront sept et demi pour cent jusqu'à l'expiration des dites quinze années. Mais, relativement à la suspension d'opération, il faudra qu'elle soit d'une période de deux mois consécutifs, dans une seule année, pour donner à la Corporation le droit d'exiger le remboursement du dit bonus, ou de toute partie d'icelui, non alors gagnée, pourvu que, malgré cette suspension d'opération, les dits fabricants paient à leurs ouvriers le même montant de salaire annuel de huit mille piastres.

4o Lorsque les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand auront accompli les prescriptions ci-dessus, qui leur donneront le droit d'exiger le dit bonus, ils devront passer contrat avec la Corporation, représentée par son maire, qui est présentement autorisée à le faire, et par lequel, ils s'obligent conjointement et solidairement entre eux envers la Corporation, à accomplir les diverses obligations qui sont présentement imposées. Et pour sûreté de ce contrat, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années, de fournir en opération comme susdit durant les dites quinze années, et de l'accomplissement de l'obligation d'y employer la quantité de personnes ci-dessus indiquée et de leur payer le montant de salaire sus-spécifié les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand hypothéqueront par écrit le dit bonus de cinq mille dollars, et dans chacune des autres années, ils en gagneront sept et demi pour cent jusqu'à l'expiration des dites quinze années. Mais, relativement à la suspension d'opération, il faudra qu'elle soit d'une période de deux mois consécutifs, dans une seule année, pour donner à la Corporation le droit d'exiger le remboursement du dit bonus, ou de toute partie d'icelui, non alors gagnée, pourvu que, malgré cette suspension d'opération, les dits fabricants paient à leurs ouvriers le même montant de salaire annuel de huit mille piastres.

5o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

6o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

7o A défaut par les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, ou leurs représentants légaux de tenir la dite fabrique en opération comme susdit en aucun temps, durant les dites quinze années, comme aussi à défaut d'y employer le nombre minimum d'ouvriers, et de payer le chiffre minimum de salaires ci-dessus déterminés, la Corporation aura le droit de répéter d'eux ou de leurs ayants cause, le montant du dit bonus, comme si pendant ce qu'ils seront censés n'avoir gagné par le temps qu'ils auront tenu leur dite fabrique en opération, conformément au présent règlement. Ce gain en faveur des dits fabricants sera calculé comme suit: les cinq premières années d'opération, ils gagneront, chaque année cinq par cent du dit bonus de cinq mille dollars, et dans chacune des autres années, ils en gagneront sept et demi pour cent jusqu'à l'expiration des dites quinze années. Mais, relativement à la suspension d'opération, il faudra qu'elle soit d'une période de deux mois consécutifs, dans une seule année, pour donner à la Corporation le droit d'exiger le remboursement du dit bonus, ou de toute partie d'icelui, non alors gagnée, pourvu que, malgré cette suspension d'opération, les dits fabricants paient à leurs ouvriers le même montant de salaire annuel de huit mille piastres.

8o Lorsque les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand auront accompli les prescriptions ci-dessus, qui leur donneront le droit d'exiger le dit bonus, ils devront passer contrat avec la Corporation, représentée par son maire, qui est présentement autorisée à le faire, et par lequel, ils s'obligent conjointement et solidairement entre eux envers la Corporation, à accomplir les diverses obligations qui sont présentement imposées. Et pour sûreté de ce contrat, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années, de fournir en opération comme susdit durant les dites quinze années, et de l'accomplissement de l'obligation d'y employer la quantité de personnes ci-dessus indiquée et de leur payer le montant de salaire sus-spécifié les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand hypothéqueront par écrit le dit bonus de cinq mille dollars, et dans chacune des autres années, ils en gagneront sept et demi pour cent jusqu'à l'expiration des dites quinze années. Mais, relativement à la suspension d'opération, il faudra qu'elle soit d'une période de deux mois consécutifs, dans une seule année, pour donner à la Corporation le droit d'exiger le remboursement du dit bonus, ou de toute partie d'icelui, non alors gagnée, pourvu que, malgré cette suspension d'opération, les dits fabricants paient à leurs ouvriers le même montant de salaire annuel de huit mille piastres.

9o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

10o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

11o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

12o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

13o Ils s'obligent de tenir la dite fabrique en opération constante, durant quinze années entières et consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, et d'y employer perpétuellement, au moins cinquante ouvriers, et leur payer en même temps une somme totale d'au moins huit mille piastres par année, à l'exception de la première année d'opération, durant laquelle, le nombre d'ouvriers sera laissé à leur discrétion et le chiffre de salaire pourra être réduit jusqu'à quatre mille piastres. Pour la constatation de ce nombre d'employés et des salaires payés, les dits fabricants seront tenus, durant les dites quinze années d'exhiber leurs livres et leurs feuilles de paiements à toute personne, à ce autorisée par le Conseil, et quand elle lui le requerra. En conséquence, leur comptabilité devra être tenue régulièrement et clairement, de façon à pouvoir en tout temps et promptement, donner tous les renseignements nécessaires au sujet des salaires et du nombre d'ouvriers.

dites bâties, machineries et le mobilier contenu en icelle, être continuellement assurés contre le feu à une ou plusieurs bonnes compagnies d'assurance acceptées par le Corporation, pour un montant de motifs égal à celui que cette dernière pourrait exiger d'eux, par suite du présent règlement en cas de forfaiture de leur part, et d'en être assurés par la Corporation, qui en cas de sinistre, se paierait de ce qui pourrait lui être dû, en vertu des présentes et en remettrait la somme en dix six mois Moquin et al ou à leurs ayants cause.

Art. 3ème.—Bien que le présent règlement puisse élargir en vue que l'établissement et le maintien d'une fabrique de cigares, cependant il contiendrait d'avoir ses effets, en faveur et contre messieurs J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand, et leurs ayants cause, et vis-à-vis de la dite Corporation, si, au lieu d'une fabrique de cigares ils installaient et maintenaient, ou si, dans la suite ils y substituaient et maintenaient à l'endroit ci-dessus déterminé, dans une bâtisse et sur un terrain de l'espace et valeur plus haut fixés, une manufacture ou fabrique d'un autre genre, pourvu que le même nombre d'ouvriers y soient employées, avec le même chiffre de salaire, présentement fixés.

Art. 4ème.—La Corporation, par le présent règlement, exempte de toutes taxes municipales, pour une période de quinze années consécutives, à compter du premier d'Octobre prochain, l'immobilier et dépendances que les dits J. C. Moquin, Isidore Moquin et C. Chartrand auront acquis et sur lequel sera érigée leur dite fabrique de cigares; cette exemption n'ayant d'effet que pour le temps que cet immobilier et ses bâtieses seront utilisées comme fabrique de cigares, ou autre établissement industriel, conformément au présent règlement.

Art. 5ème.—Le règlement No 82 de ce conseil, passé le vingt-cinq de janvier dernier (1895), concernant un bonus de cinq mille dollars à Edmond Guillet est annulé et abrogé par le présent règlement, qui ne deviendra en vigueur que lorsqu'il aura été approuvé par les électeurs municipaux et par le lieutenant-gouverneur en conseil de la manière prescrite par la loi. Et tous les frais de ce règlement, sa publication dans les journaux et ailleurs aussi que les frais d'impression des déductions seront à la charge des dits J. C. Moquin, et autres.

(Signé) H. E. POULIN, Maire. (Signé) L. BOMBARDIER, S. T. C. M. V. M.

Je soussigné, Grégoire Bombardier, Secrétaire-Tresorier du Conseil Municipal, au Village de Marleville, certifie et atteste que le document ci-dessus est une vraie copie du règlement No 83, passé par ce conseil, dans sa session tenue, le onze de juin courant.

Marleville, ce 13 Juin 1895.

G. BOMBARDIER, S. T. C. M. V. M.

AVIS PUBLIC

Est présentement donné par moi soussigné Grégoire Bombardier, Secrétaire-Tresorier du Conseil Municipal du dit village, conformément à une résolution de ce Conseil, passée, le onze de juin courant, qu'une assemblée générale des électeurs municipaux de ce village, qualifiés à voter, en pareille matière, est, par les présentes, convoquée, pour être tenue au dit village de Marleville, dans le palais de justice, dans la salle des séances de ce Conseil, MARDI, LE NEUF DE JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour approuver ou désapprouver le règlement No 83 de ce Conseil, dont copie précisée et passé dans sa session du onze de juin courant, accordant un bonus de cinq mille dollars, pour l'établissement d'une fabrique de cigares, au point qui sera lu et alors tenu pour cette fin.

Donné sous mon seing à Marleville, le treize de juin mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BOMBARDIER, S. T. C. M. V. M.

A VENDRE

Papier pour Envelopper A 2 1/2 cents la livre

S'adresser au bureau du COURRIER.

VOITURES AVEC SIEGES REVERSIBLES POUR DEUX OU QUATRE PERSONNES.

Cette voiture a l'apparence d'un Buggy simple quand le second siège est fermé, mais elle n'en est pas moins assez forte pour porter 4 personnes. Pour voitures fines, wagons de ferme, instruments d'agriculture, allez chez

LATIMER & PERRAULT, ST-HYACINTHE.

MACHINES AGRICOLES DE TOUTES SORTES.

Aux cultivateurs de ne pas oublier que nous sommes constamment à améliorer nos diverses machines et que nous sommes en état de leur fournir ce qu'il y a de plus amélioré et de plus parfait dans les machines suivantes: Moulin à battre simple et double patenté, presse à foin horizontale perpétuelle patentée, scie-gamelle et scie ronde combinée et patentée, crible champion, coupe-paille, etc., etc.

Nous avons grandement réduit nos prix pour cette année et nos conditions sont faciles. Ecrivez pour circulaire spéciale de notre moulin à battre simple, coupe-paille et table de scie. Ces trois machines sont vendues ensemble à des prix très réduits.

Adressez à

O. CHALIFOUX & FILS, ST-HYACINTHE, P. Q.

P. S.—Nous avons aussi des machines à raboter, à scier et à embouvetter. Toutes sortes de machines pour travailler le bois.

ENCINS ET CHAUDIERES DE 10 A 200 FORGES.

TACHE & DESAUTELS

NOTAIRES Notaires de la Banque Jacques-Cartier PRÊTS D'ARGENT A CONDITIONS FACILES 39 Rue ST DENIS, ST-HYACINTHE

N. B.—M. Desautels continuera toutes les affaires du bureau de M. Tache en l'absence de ce dernier.

J. de L. TACHE. — JOS. C. DESAUTELS.

Nouvelle Librairie

M. A. H. CHOQUET informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert une nouvelle librairie et qu'il n'est plus au coin des rues cascades et Monteur, mais au

No 124 RUE CASCADES dans le magasin autre fois occupé par M. L. N. Lussier, marchand de chaussures.

M. CHOQUET veut faire de sa librairie un établissement de premier ordre et bien assorti, de livres de poche, romans, livres scolaires, etc., fourniture de bureau, tapissier et spécialiste d'encadrement de gravures.

PRIX MODERES

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs.

A. H. Choquet, Libraire 124 RUE CASCADES ST-HYACINTHE

Nouvelle Boutique

H. N. BERNIER PLOMBIER

Et Poser d'Appareils de Chauffage, d'Éclairage et de Bains.

Cabinets d'aisance, Eviers, (Sinks) etc., d'après les systèmes les plus perfectionnés.

Toujours en mains:

TUYAUX DE GRES

Agres de fromagerie, De Puits Artesiens, Tuyaux, Pompes, Vannes DE TOUTES SORTES

RUE ST-ANTOINE . . . Place du Marché

SAM. BOURGEOIS & CIE

MAGASIN GÉNÉRAL Rue St-Antoine, . . . Place du Marché ST-HYACINTHE.

Épicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

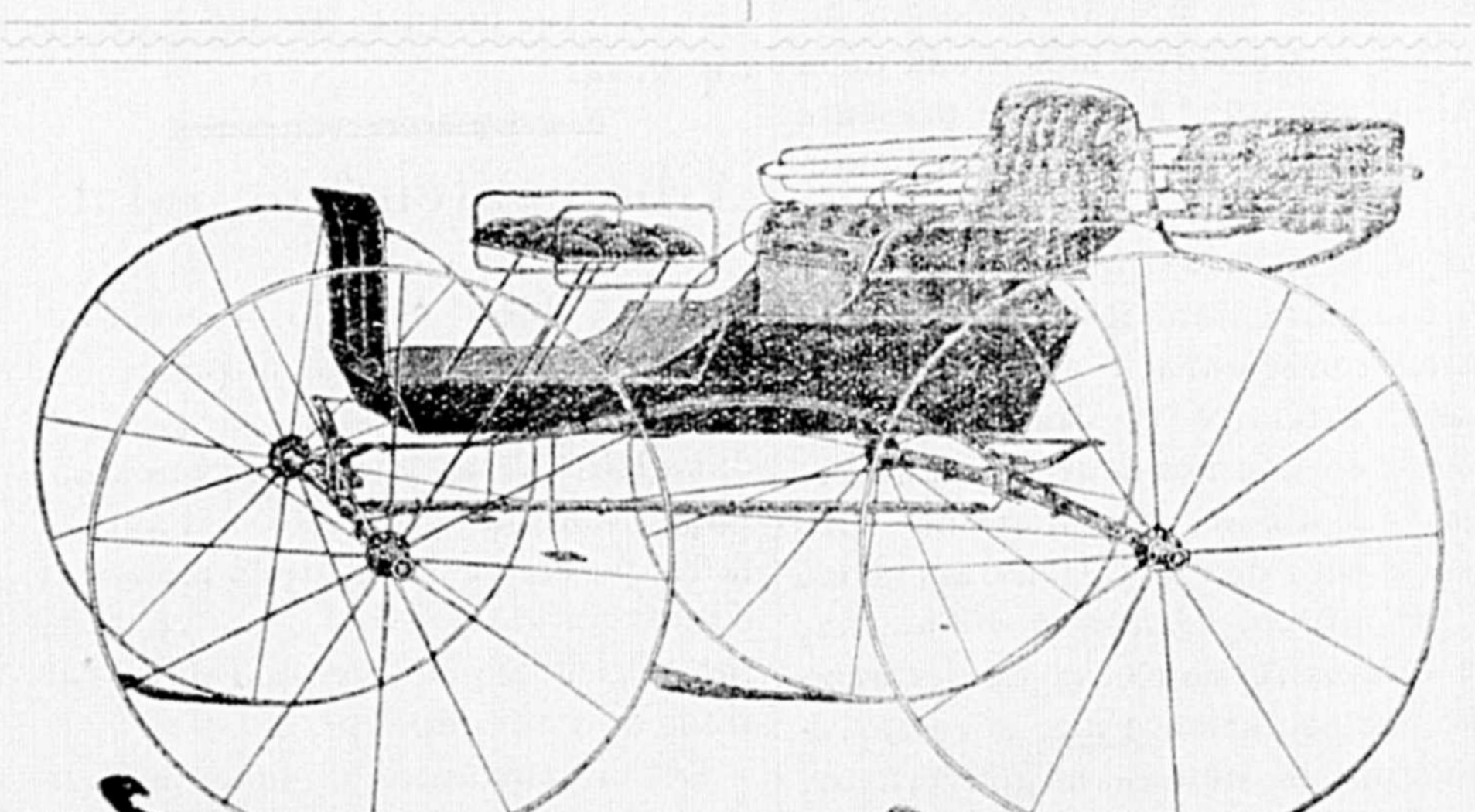
Ferronneries et Peinture, Faïence et Verreries, Chaussures, Etc.

Marchandises Seches et Nouveautés.

GRAND ASSORTIMENT DE

Poèles de toutes sortes et Fourneaux à charbon.

COURROIES EN CUIR POUR ENGIS.



VOITURES AVEC SIEGES REVERSIBLES POUR DEUX OU QUATRE PERSONNES.

Cette voiture a l'apparence d'un Buggy simple quand le second siège est fermé, mais elle n'en est pas moins assez forte pour porter 4 personnes. Pour voitures fines, wagons de ferme, instruments d'agriculture, allez chez

LATIMER & PERRAULT, ST-HYACINTHE.

PRIMES

Un grand nombre de personnes ont profité de l'offre de nos primes, mais tous nos lecteurs sans exception devraient s'en procurer. Nous en donnons une, au choix, pour chaque année d'abonnement payée d'avance.

Toute personne payant une année d'abonnement à l'avance, recevra une de ces primes par le retour de la malle.

NOTES LOCALES

Agent du "Courrier"

M. Gédéon Guertin est autorisé, en qualité d'agent du journal, à prendre des abonnements pour le COURRIER ainsi que des annonces et des impressions de toutes sortes.

Personnel

M. P. A. Côté, autrefois attaché à la rédaction du COURRIER, a passé quelques jours en cette ville.

La cour criminelle

Le terme devait s'ouvrir hier. Son Honneur le juge Tellier s'est rendu au palais de justice pour aujourd'hui la Cour faute de causes à juger.

Pèlerinage à Ste-Anne

Le pèlerinage annuel, à Ste-Anne de Beaupré, organisé par le Rvd. M. Duhamel, curé de la cathédrale, aura lieu le 6 et 7 juillet prochain, par le chemin de fer du Grand-Tronc.

Abjuration

Mlle. Addie Egan, âgée de vingt ans, après s'être fait instruire des vérités de la religion catholique, a abjuré le protestantisme et a été baptisée, Dimanche, à la Cathédrale. M. et Mme. P. A. Lefebvre l'ont assistée comme parrain et marraine.

Le chemin de fer de la Rive Sud

La compagnie du chemin de la Rive Sud est à faire construire dans ses ateliers, à Saint-Joseph de Sorel, une locomotive d'une grande force et un magnifique char à passagers. Ces constructions se font sous la surveillance de M. H. Beauchemin, par des ouvriers de Sorel.

Almanach catholique d'Hoffman

Nous recevons la livraison de mai de cet almanach qui contient la liste alphabétique des membres du clergé catholique aux Etats-Unis, au Canada et à Terre-Neuve. On se procure cet ouvrage qui paraît en quatre livraisons chaque année, pour le prix de 50 cents, chez Hoffmann Bros Co., à Milwaukee, Wis.

An kiosque

Jeu de nuit, si le temps le permet la société Philharmonique exécutera le programme suivant. Le premier concert de la saison promet une agréable soirée, si on peut en juger par le programme, et notre excellent corps de musique aura beaucoup mérité du public amateur de notre ville.

La représentation de mardi

Délicieuse : c'est le qualificatif qu'elle mérite à tous les titres. L'œuvre et les ouvriers peuvent se vanter d'avoir été brillamment applaudis par la foule compacte qui avait envahi la salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'opérette comique "Jean et Jeanette" a été enlevée avec un brio et un succès auxquels mademoiselle Antoinette Côté et M. Ernest Fontaine nous ont de longue date habitués mais qui n'en méritent pas moins nos très-sincères félicitations.

Deux superbes bouquets ont été offerts à Mlle Côté aux acclamations enthousiastes de l'auditoire.

Les autres acteurs ont aussi très bien rempli leurs rôles.

Melle Marié, de Montréal, dont le nom n'était pas au programme, a été fort applaudie.

Elle possède une superbe voix. Dans "La main trest", comédie de Labiche que tout le monde a déjà eu occasion d'applaudir, Mlles Eva St-Germain et Marie-Louise Denis, MM. A. Denis et Henri St-Germain se sont surpassés, ce qui n'est pas peu dire.

Rien n'a cloché du premier au dernier mot de la pièce et l'on se serait plutôt cru en présence d'artistes de profession que d'amateurs.

Bravo et revenez-y mesdemoiselles et messieurs!

M. Duchesne, dans son solo de cornet et le tableau vivant "Le repos en Egypte" accompagné du chant "Le fil de la Vierge" sont venus couronner dignement l'une des représentations les plus agréables et les mieux réussies auxquelles il nous ait été donné d'assister à St-Hyacinthe.

Nous ne savons trop à combien de personnes zélées et charitables il faut offrir des félicitations pour le succès remporté, mais il serait sou-

verainement injuste de ne pas mettre au premier rang Mlle Laframboise, l'âme dirigeante de toute l'organisation et Mlle Delorme, de Montréal, qui a accompagné l'opérette sur le piano avec un succès que son talent bien connu nous exempte de louer ici.

ECHOS DU JOUR

Les Vacances

La sortie des élèves du collège de Sorel se fera le 21 du courant. Au couvent la sortie aura lieu dans la dernière semaine de juin.

Est-ce un empoisonnement

La police vient d'être informée de la mort mystérieuse de Mde Foote, près des villages de Bridgton et Colborne. On croit que cette femme a été empoisonnée. M. Foote a été arrêté.

Bananes canadiennes

L'ex-échevin Crannell, d'Ottawa, a procuré une surprise à ses amis, en leur distribuant une certaine quantité de bananes de moyenne taille qu'il a cultivées dans sa serre et qui sont tout aussi délicieuses que les bananes importées des Indes de l'Ouest. M. Crannell possède trois bananiers et est le seul, qui ait réussi à la culture de ce fruit.

La police à Sorel

La police a arrêté un grand nombre de pochards, en grande partie d'origine irlandaise, samedi soir. Lundi matin, une demi-douzaine ont comparu devant M. le recorder Dorion, qui a disposé des plaintes de la meilleure manière possible en condamnant à la prison ou à la disparition immédiate ces gens qui choisissent Sorel de préférence pour leurs saturnales, surtout le samedi.

La tragédie de St-Henri

La police continue ses recherches. Jusqu'à présent le meurtrier de madame Napoléon Demers est introuvable.

Le coroner McMahon a déclaré hier qu'il est en juger par ce qu'il a déjà fait, il est peu probable qu'une arrestation puisse avoir lieu avant quelques jours.

On suit plusieurs pistes mais sans résultat jusqu'à présent.

Le procès de Shortis

Le procès de l'auteur de la tragédie sanglante qui jetait Valleyfield dans le deuil et l'émoi, il y a quelques mois, commencera le premier octobre prochain.

MM. Greenshield, St-Pierre et Foster défendront Shortis.

Le plaidoyer de folie sera le principal moyen invoqué en faveur de l'accusé.

On parle de 75 témoins qui seraient entendus tant de la part de la couronne que de la part de la défense.

M. McMaster doit partir pour l'Irlande afin d'y recueillir des informations et des témoignages pour la Couronne.

M. Foster fera le même voyage pour le bénéfice de son client.

La mère de l'accusée a signé un affidavit déclarant qu'il y a des gens fous et morts fous dans la famille de son mari.

EXPLOSION

Près de Yamachiche, un des cylindres de la locomotive No 158, attachée au convoi, a fait explosion samedi matin.

Il y avait grand nombre de passagers à bord.

A l'arrêt subit du train entre deux stations, il y a eu chez les passagers qui ne dormaient pas, quelque peu de panique attendu qu'ils ne pouvaient s'expliquer ce qui était arrivé d'étrange, mais ce moment d'inquiétude a été vite dissipé, et tous les passagers en ont été quittes pour un retard de près de trois heures.

Quand on peut dire d'une robe que c'est un "poème", on a évidemment atteint la perfection de la grâce et de la beauté. La modiste peut beaucoup pour cela, l'étoffe y contribue plus encore. Les fabriques d'étoffes noires Priestley sont renommées pour la qualité particulière du tissu, et pour le fini qui leur donne une distinction toute spéciale.

La nouvelle création de Priestley "l'Eudora" est ce qu'il a de mieux, si les fameuses Henriettas peuvent être surpassées. Pour le brillant, la qualité et le bel effet de l'étoffe "l'Eudora" tient la palme. Le tissu a plus de largeur, plus de poids et est complètement impénétrable à la poussière. "l'Eudora" est roulée sur une planche vernie et le nom de Priestley est imprimé à toutes les cinq verges.

Magasin Bazar

\$50,000

Le plus grand Magasin de St-Hyacinthe

UN SEUL PRIX

Toutes nos marchandises sont offertes, sans réserve, au prix du Gros, et nous vendons nos marchandises d'été avec une très grande réduction.

Que chacun profite de cet immense avantage et qu'on se le dise.

Département du gros : EUSÈBE MORIN.

Département du détail : HENRISICOTTE.

NOUVELLES ETRANGERES

Les événements de Cuba

Maximo Gomez a atteint Puerto Principe à la tête de deux mille hommes environ, en évitant tout contact avec les troupes du gouvernement. Cette marche indique que l'insurrection va se raviver dans l'ouest. Des centaines de Cubains rallient la petite armée de Gomez. Le marquis de Santa Lucia a repris les armes avec plusieurs députés et jeunes gens de bonnes familles.

Le gouvernement Espagnol a pris des mesures pour expédier, au mois d'août prochain, 40,000 hommes de troupes à Cuba, indépendamment des 10,000 qui doivent prendre la mer le mois prochain.

Le Sénat a voté une loi autorisant le gouvernement à lever un impôt de 600 millions de pesetas, si cette somme est nécessaire pour venir à bout de l'insurrection.

Asphyxié par sa botte

Un bien singulier accident s'est produit à Lancaster, Penn., pendant la nuit, dans le dortoir de l'asile des pauvres du comté.

Parmi les pensionnaires de l'asile se trouvait un nommé Samuel Keeler, âgé de quarante-cinq ans, qui était sujet à de fréquents accès d'épilepsie. Il lui arrivait souvent, dans ses accès, de tomber de son lit et de rester couché sur le plancher jusqu'au matin, sans que ses voisins s'en inquiétassent aucunement. Bref, pendant la nuit de vendredi à samedi, Keeler ayant eu un nouvel accès, est tombé la tête dans la tige d'une de ses bottes. Les voisins, comme d'habitude, ne sont pas dérangés. Mais le lendemain matin, ne le voyant pas bouger ils ont constaté avec stupefaction qu'il était mort. Cet infortuné avait été asphyxié.

L'accusé acquitté et le juge condamné

Le jury de la cour d'Alva, Oklahoma, vient rendre un verdict que l'on ne saurait passer sous silence et qui fera époque dans les annales judiciaires de ce nouveau Territoire.

Un nommé George Parker était traduit devant la cour présidée par le juge Goodwin sous l'accusation d'ivresse et de désordre. Or, le jury après une courte délibération a rendu le mémorable verdict suivant: "Nous trouvons que le défendeur, George Parker, n'est pas coupable des délits dont il est accusé; mais nous trouvons que le juge qui présidait de cette cour est coupable des mêmes délits dont le défendeur était accusé, et le condamnons à payer les frais du procès."

Il en est résulté que Parker a fait arrêter le juge pour ivresse dans l'exercice de ses fonctions. Le jury qui a rendu le verdict était composé des hommes les plus considérés de la ville.

FRANCE ET RUSSIE

Le baron Mobrenheim, ambassadeur de Russie en France, accompagné des attachés d'ambassade et d'une escorte de cuirassiers, s'est rendu au palais de l'Elysée pour remettre au président Faure les insignes de l'Ordre de St-André. L'ambassadeur de Russie a été reçu avec le déploiement de cérémonie habituel. Le baron Mohrenheim, au cours de son allocution qui a été longue, a dit: "C'est là une nouvelle preuve des sentiments tout amicaux dont n'a jamais cessé d'être animé le tzar à l'égard de la France et de son vénérable chef qui personnifie le caractère généreux et l'esprit pacifique de la grande nation qui lui a confié ses destinées. Je suis personnellement heureux de constater que les relations entre les deux pays continuent d'être amicales et sympathiques."

Le président Faure a répondu à peu près en ces termes: "Veuillez vous faire l'interprète auprès de l'empereur des sentiments que moi-même et mon peuple vous témoignons de sympathie dont il est animé envers mon pays."

Une foule énorme de personnes stationnait aux abords de l'Elysée et a acclamé avec enthousiasme l'ambassadeur de Russie.

Sucrez-vous?

On a rapporté en ces termes le résultat des expériences du docteur Mono.

"Le sucre est un aliment pour les muscles: 200 grammes de sucre ajoutés à une nourriture légère et suffisante permettent d'accomplir à un travailleur jusqu'à 30 pour cent en plus de son travail ordinaire. Pour les gens convenablement nourris, la consommation de 150 grammes de sucre en huit heures accroît le rendement du travail masculin de 22 à 36 pour cent."

Enfin, le docteur donne une recette que nous communiquons volontiers aux innombrables intéressés.

Il arrive fréquemment, dit-il, que vers cinq heures et demie du soir, on se souvient du déjeuner et la perspective du souper, on se sent légèrement fatigué et affaibli; ce sont les muscles qui font la sieste. Pour les ramener à leur état normal, il suffit de manger, vers quatre heures de l'après-midi, cinquante grammes de sucre. Les muscles sont réveillés, l'énergie se ranime et vous voilà frais et dispos.

C'est donc entendu! Sucrez-vous!

Marché de St-Hyacinthe

Samedi, 18 juin 1895.

LEGUMES

Table listing prices for various legumes like Pois, Oignons, Fèves, etc.

GRAINS

Table listing prices for various grains like Blé, Pois, Blé d'inde, etc.

FARINE

Table listing prices for various types of flour like Farine en quarts, etc.

VOLAILLES ET GIBIERS

Table listing prices for various birds and game like Dindes, Oies, Canards, etc.

VIANDES

Table listing prices for various meats like Bœuf, Porc, Mouton, etc.

PRODUITS DE LA FERME

Table listing prices for various farm products like Beurre, Lait, Œufs, etc.

DIVERS

Table listing prices for various other goods like Miel, Sucre, Graisse, etc.

CHS. DUCHESNE, Clerc du marché.

M. E. V. Bouchard, pharmacien, a transporté sa pharmacie à East Brooklyn, dans l'édifice Wight et Harpin.

MARIAGE

A Waterloo, le 18 courant, M. Joseph Frégué conduisait à l'autel Mlle. Emérentienne Beauregard.

Nos souhaits de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

AU COMMERCE

Le Courrier de St-Hyacinthe ayant fait l'acquisition d'un matériel complet d'imprimerie, peut maintenant rivaliser avantageusement avec qui que ce soit de Montréal dans l'impression des

PLACARDS, AFFICHES

Livres, Entées de Comptes, Programmes, Cartes d'affaires ou de visite, Memorandums, Blancs pour

Notaires, Avocats, Municipalités, etc., Lettres funéraires, Cartes mortuaires, Factums, Panosettes, Circulaires, etc., dans les derniers goûts, avec des caractères tout nouveaux et à meilleur marché que qui que ce soit.

COURSES DE CHEVAUX

Nous ferons une spécialité des PLACARDS, AFFICHES, PROGRAMMES, ANNONCES, etc., par les Courses de Chevaux.

ATTENTION

\$100 DE RECOMPENSE

On nous informe que des détailliers peu scrupuleux ont l'habitude de vendre des palettes et parties de palettes d'un tabac inférieur, en disant que c'est du véritable

T. & B. MYRTLE NAVY.

La véritable bonne palette est estampée des lettres "T. & B." en bronze. Les acheteurs non habitués au service en faisant attention à la marque de commerce, quand ils achètent

Nobis Nouvelle Palette

"T. & B." Combinaison 14 s 5c, 10c et 20c la pièce

porte une estampille en fer blanc avec les lettres "T. & B." et est la MEME QUALITE que les plus grosses palettes à 25c portant "T. & B." en bronze

Une réclamation de Cent Pin tres gens donne à toute personne pour informations à prouver la culpabilité d'une ou plusieurs personnes, de la fraude ci-haut mentionnée ou de violation de notre marque de commerce, de quelque manière que ce soit.

THE GEO. E. TUCKETT & SON CO. (LTD.), HAMILTON, ONT.

BUREAU DES POSTES

SAINT-HYACINTHE, 1er JUIN 1895.

SERVICE DES POSTES.

MALLES PAR COURRIERS

Table showing destinations and mail schedules for couriers, including Saint-Barnabé, Saint-Jude, etc.

Table showing mail schedules for various routes like Montreal, Toronto, etc.

Les matières enregistrées pour les Etats-Unis sont expédiées sur Montréal. Les matières enregistrées doivent être déposées au moins 15 minutes avant l'heure annoncée pour la fermeture d'une malle.

LEVÉE DES BOTTES DES RUES—9 heures a. m. et 4 heures p. m. Levée de la boîte du Bureau de Poste, 15 minutes avant la fermeture de chaque malle.

BUREAU DES MANDATS Les mandats sont émis et payés entre 9 heures a. m. et 4 heures p. m. Dimanches et Fêtes fermés.

BANQUE D'ÉPARGNE 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. Dimanches et Fêtes fermés.

Table showing hours of the post office for various days and times.

L. A. CHOQUET, Directeur des Postes, Saint-Hyacinthe, 1er Fevrier 1895.

Advertisement for MOISE RAYMOND, a hatter and milliner, located at 169 Rue Cascades, St-Hyacinthe. Specializes in hat repairs and so-called hats.

Advertisement for Les Étoffes Priestley, featuring various fabrics and robes. Located at 113 Rue Cascades.

Advertisement for IMPRIMERIE DU "Courrier de Saint-Hyacinthe" located at 113 Rue Cascades. Offers printing services for various documents.

Large advertisement for JOBS! JOBS!! offering various employment opportunities. Includes details about job types and application procedures.

Chemin de Fer des Grands-Lacs

A partir du 10 février 1925, les trains de cette ligne, connectés avec les trains de l'Améri-

Table with columns: DESTINATION, PASSAG. A.M., MELE P.M.

Table with columns: DESTINATION, MELE P.M., PASSAG. A.M.

Les trains marchent tous les jours, excepté le dimanche.

GRAND-TRONC

Table with columns: DEPART DE, ARRIVEE, TRAINS

Chemin de fer Drummond

Table with columns: TRAINS, STATIONS, HEURES

Les trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés.

Seule ligne directe pour la France

CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Les vapeurs de cette compagnie, qui sont d'une grande vitesse, partent tous les Samedis de New-York pour le Havre de la ligne No 2 de la Havre au Nord, au sud de la ligne No 1 de la Havre au Sud.

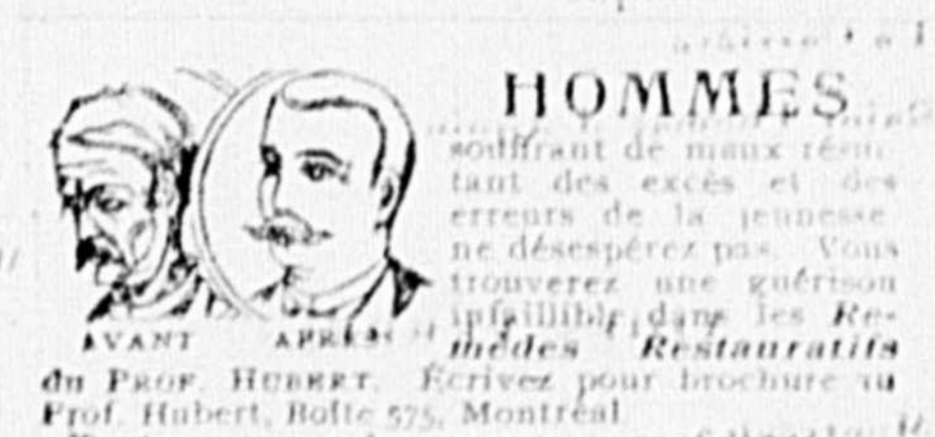
N. C. MATHIEU, N.P.

"LE COURRIER DE ST-HYACINTHE" est imprimé et publié par LOUIS LEBLANC, avocat, LOUIS-ALME GAGNON, notaire à St-Hyacinthe.

La Societe Artistique Canadienne

Capital Action, \$50,000

Prix du Billet: 10 cts.



HOMMES souffrant de maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les yeux, de troubles de la vision, de maux de gorge, de toux, de rhumes, de grippe, de fièvre, de douleurs dans les articulations, de douleurs dans les muscles, de douleurs dans les nerfs, de douleurs dans les os, de douleurs dans les tendons, de douleurs dans les ligaments, de douleurs dans les cartilages, de douleurs dans les vaisseaux, de douleurs dans les nerfs, de douleurs dans les os, de douleurs dans les tendons, de douleurs dans les ligaments, de douleurs dans les cartilages, de douleurs dans les vaisseaux.

PATENTS

Can I obtain a patent? For a complete answer and a list of patents, write to M. N. S. C. O. & Co., 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200.

WILLIAMS ET ST

Portes, Chassis, Jalousies

MAGASIN

BON MARCHÉ

A BON MARCHÉ

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Fonds de Banque

Cache-miroir français

ESCOMPTE

Le soussigné continue toujours son commerce de gros et de détail

AU PLUS BAS PRIX

JOS. BRUDEUR

ST-HYACINTHE

TELEPHONE

FEUILLETON

Roman d'une Sainte

(SUITE)

Il aurait l'instinct de l'Indien ou du Numide, à qui n'échappent ni le bris d'une branche, ni un fil accroché à un buisson, ni un caillou déplacé par un pied hâtif.

— Dans moins de huit jours le mariage aurait lieu. Les nouveaux époux prendraient place dans le triclinium, au souper des noces, et un chœur célébrerait l'hymen dans des strophes joyeuses.

— Et la suite de la nuit passait devant le palais d'Ontius. Il criait: "Trois heures!" et le son prolongé résonnait, étrange, dans le profond silence.

— Il ferma les yeux; mais en vain tenait-il ses paupières abaissées, le sommeil ne venait pas donner le repos au cerveau ravagé par l'idée fixe haineuse, et jalouse, par des images incessantes de vengeance et de meurtre, et la folie de haine montait et grandissait.

— Et soudainement, il frappa son front. L'inspiration était venue. Une nouvelle fois il tenait sa vengeance.

— Si à Rome la persécution s'était un peu ralentie, il n'en était pas de même en Asie Mineure. Le décret impérial y était exécuté dans toute sa rigueur. On incendiait les églises pleines de fidèles, on brûlait les livres saints, on emprisonnait les évêques et les prêtres, et l'on s'efforçait de contraindre, par les plus cruelles tortures, les chrétiens captifs à sacrifier aux idoles. C'était en vain les dédies demeuraient inébranlables. Le nombre des victimes devenait effrayant. Tous mouraient héroïquement pour leur foi.

— Ontius sourit finement; puis il conclut avec un geste de victoire: — Si Marcellus peut être chargé d'une mission en Asie Mineure, je me fais fort, moi, de le faire disparaître.

Le soir même Ontius se rendit à la réception impériale. Sous sa tête laurée, l'empereur Dioclétien avait de graves soucis. Une insurrection venait de se déclarer en Cilicie. Allongé sur sa chaise d'ivoire, l'air majestueux, l'empereur disait ses projets à son entourage.

— La nuit sans retard envoyer à Tarse, la ville rebelle, une légion romaine.

— Et les graves conseillers approuvaient l'empereur. Puis ils se retirèrent, et Ontius demeura seul en face de l'Auguste. Alors, avec son plus perfide sourire, il se mit à rappeler à l'empereur les propres paroles dites, un jour, par Marcellus.

— Sire, avez-vous mémoire de ce que le tribun vous a dit. Il prétendait que les chrétiens seraient les premiers soldats du monde.

— L'empereur inclina la tête. — Ontius s'animait.

— Oui, je le vois encore, tel qu'il apparaît le soir même où, par je ne sais quelle magie, il avait contrainct les lions à se coucher à ses pieds.

— Une magie, interrompit l'Auguste rêveur, en êtes-vous sûr, Ontius? — Le préfet du prétoire ne prit point garde à la demande du maître; il poursuivit son plan perfide; il creusait sa mine.

— Je crois entendre sa voix. Je revois son regard, qu'il s'efforçait de rendre inspiré. Pour nous convaincre, il appelait l'éloquence à l'aide, il disait: — O noble empereur, croyez en votre fidèle tribun; s'il vous faut autour de votre personne une garde composée d'hommes qui verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour vous défendre, laissez-les aller aux prisons, faites détacher les chrétiens qui y sont enchaînés, envoyez des ordres à tous vos tribunaux, et faites descendre du chevet et du grill les confesseurs mutilés, envoyez des ordres aux amphithéâtres, et faites arracher les griffes des tigres les victimes pantelantes; faites-les guérir, et fermez leurs blessures; mettez-leur des armes entre les mains, et placez-les autour de votre personne, et vous verrez que, dans cette troupe, calomniée et prosaïque, il y aura plus de fidélité, plus de loyauté, plus d'indépendance pour votre service que dans toutes vos légions de Daces et de Pannoniens. Vous avez fait couler la moitié de leur sang; eh bien, ils verseront avec joie l'autre moitié pour votre service.

Ontius s'arrêta pour juger de l'effet de sa tirade. L'empereur inclinait la tête, et regardait d'un air attentif et rêveur.

— C'est vrai, ces paroles étranges m'ont été dites par Marcellus.

— Si mon auguste empereur prenait au mot le tribun, s'il demandait de verser pour son service la moitié de son sang? — Marcellus a toujours fait preuve de courage; si on l'envoyait combattre en Cilicie?

— Qu'aurait répondu l'empereur? Ontius attendait anxieux, Dioclétien semblait réfléchir, puis, comme prenant une résolution subite:

— Eh bien, qu'un exprès soit envoyé au tribun Marcellus et le rappelle à la tête de sa légion. Nous verrons s'il a dit vrai, et si les soldats du Christ sont aussi les intrépides défenseurs de la patrie.

— Ontius dissimula sa joie sous un profond salut, puis, quittant l'empereur, il alla se joindre au groupe de courtisans. Peu à peu on se mit à table, et le banquet somptueux se prolongea jusqu'à l'aube, entremêlé des jeux de mines, de danses efféminées, et de combats de gladiateurs, qui servaient d'intermèdes entre les services.

— Et, le bas, dans le calme de la villa de la baie de Naples, Sabine brodait de fils d'or la mitre destinée au Souverain Pontife. Aglaé l'aidait dans ce travail, Marcellus leur lisait une page manuscrite des Saints Evangiles, quand un messager se présenta à la villa. Un pli cacheté fut remis au tribun. Il le brisa et déploya le velum. Dès que la lecture en fut achevée, le regard d'Aglaé chercha rapidement les yeux du lecteur; l'expression de tendresse qui s'y peignait la rassura un instant, mais elle redevint inquiète en voyant trembler les mains du tribun. Il souffrait, non de partir pour cette guerre, il ne redoutait pas les combats, mais de la peine qu'il allait causer.

— Et Sabine et Aglaé l'interrogeant: — Je pars aujourd'hui même, répondit-il. Une insurrection vient d'éclater en Cilicie, et l'empereur daigne me rappeler à la tête de ma légion.

— Une montrait pas la moindre hésitation, son regard était assuré, sa voix ferme.

— Qu'ils fussent sur le point d'être unis, il fallait faire halte dans le bonheur, remettre à plus tard les projets d'union et s'orienter vers le devoir, vers la mort peut-être, avec résolution. Qui, ils allaient souffrir tous les deux, tous les trois, souffrir cruellement. Et puis ils se retrouveraient. Il souriait pour leur donner de l'espérance.

— Ils avaient encore une journée à passer ensemble. Mais comme elle s'écoula rapide cette journée de l'adieu. Le jour s'en allait, la lumière baissait à vue d'oeil, les derniers reflets s'éteignirent, le ciel s'assombrit de tous côtés; une sorte de tristesse gagnait les allées du jardin, qui en paraissaient plus solitaires.

— Marcellus avait pris la main d'Aglaé qu'elle se retirait pas; elle était brûlante de fièvre, cette petite main qu'il serrait d'une pression lente.

— Oh! cette dernière soirée! Un près de l'autre, comme elle était à la fois douce et déchirante. Jamais, ils n'oublieraient ce silence, cette splendeur du ciel étoilé, cette musique légère des cigales, ces senteurs d'aromates et de fleurs.

— Sabine, assise en face des nautés, priait, les mains jointes, et ses yeux tristes, avaient bien l'air de dire: — C'est cruel la vie, c'est amer de se dire adieu. Mais il faut aller jusqu'au bout, mes enfants; il le faut.

— Et cette soumission qui ne conaissait pas la plainte, faisaient se dresser et raidir en Marcellus tous les ressorts du courage. Cette absolue obéissance à la volonté divine était contagieuse; contagieuse aussi cette leçon de douce résignation que lui donnait sa mère.

— Encore un long moment s'écoula dans le silence. L'affranchi de Marcellus, en venant dire à son maître que tout était prêt pour le départ, les rapela à eux-mêmes. Ils sortirent de leur silence si poignant, et si doux. Le moment était venu de se quitter. Ils se levèrent frissonnants, de l'angoisse de l'adieu inévitable.

— Une minute... une minute encore, balbutia Aglaé.

— Il la regarda profondément, et murmura de sa voix la plus douce: — Courage, espoir.

— Dans son navrement de le voir s'éloigner, elle n'avait que ce mot, qu'elle répétait d'une voix brisée.

— Une minute... une minute encore. Elle voulut le suivre jusqu'au dernier instant, jusqu'au portique.

— Adieu! dit-il, la voix sourde et la lèvre frémissante, adieu!

— Il les embrassa fortement toutes les deux, il avait le cœur déchiré; et, brusquement, il s'arracha à la poignante étreinte.

— Elles restaient là, debout sur le portique, immobiles et tremblantes. Elles ressentaient cette déchirure si douloureuse, faite au cœur par la fuite des pas qui s'éloignent. Elles percevaient encore; elles le suivraient des yeux, autant que cette consolation serait possible.

Qu'est-ce que le

CASTORIA

Le Castoria est le remède du Dr Samuel Fitcher pour les bébés et les enfants. Il ne renferme ni opium, ni morphine, ni aucune autre substance narcotique. Il remplace avec succès les calmants, les pastilles, les sirops et l'huile de ricin. Il est agréable et garanti par l'usage qu'en ont fait depuis trente ans des millions de mères. Le Castoria détruit les vers et calme la fièvre. Le Castoria prévient les vomissements de lait caillé ou aigri, il guérit la diarrhée et les coliques sèches. Le Castoria apaise les maux de dents, guérit la constipation et les flatulences. Le Castoria facilite l'assimilation de la nourriture, règle l'estomac et les intestins, procure un sommeil naturel et bienfaisant. Le Castoria est la panacée des enfants. — l'ami des mères.

Le CASTORIA. Le Castoria est un remède excellent pour les enfants. Les mères en ont toujours obtenu de bons effets. Le Castoria est le meilleur remède que l'on puisse employer pour les enfants. Le Castoria est un remède excellent pour les enfants. Les mères en ont toujours obtenu de bons effets. Le Castoria est le meilleur remède que l'on puisse employer pour les enfants.

PAVILLON FRANCAIS

189 RUE CASCADES.

VENTE COLOSSALE PENDANT UN MOIS.

STOCK DE CHAUSSURES

DE LA BALANCE DE D'AUTOMNE ET D'HIVER.

En face de la Banque de St-Hyacinthe.

Au Pavillon Français.

La Compagnie Manufacturiere MAJOR (Limitee)

600 Rue Casp. MONTREAL.

BOITES DE CARTON

CLOTURES EN FIL DE FER, TREILLIS EN FER GALVANISE, TOILE VERTE METALLIQUE, GRILLES ET CRIBLES EN FONTE, GRILLES EN CUIVRE ET EN FER.

ADRIEN BLONDIN

PLOMBIER

NO 144 RUE CASCADES

M. BLONDIN fait une spécialité de la pose des fournaises à l'eau chaude et à la vapeur.

M. Blondin a aussi une nouvelle machine pour couper et tarander les tuyaux et faire les nippers à meilleur marché qu'à Montréal et ailleurs.

Valves nécessaires aux fromageries, Tuyaux en fer et en plomb.

Tuyaux en grès, Appareils à gaz, Appareils de chauffage de lieux d'aisance, Matériaux de première classe.

OUVRAGE GARANTI

Une visite est respectueusement sollicitée!

CULTIVATEURS, désirez-vous avoir la meilleure Moissonneuse qui existe sur la terre? Achetez la nouvelle MOISSONNEUSE de COSSET pour 1895.

Râteaux et Moulins à Faucher, Bouleverseurs, Liegues pour foins, toutes sortes d'instruments agricoles, Voitures, Wagons, Chariots, etc., etc., chez

LATIMER & PERRAULT

ST-HYACINTHE

1101-1103